



Date : 13.10.2017

## Cahier des charges (annexe à la décision)

**N° de l'établissement  
d'affectation**

427

**Etablissement d'affectation**

DM-échange et mission

---

**Titre du cahier des charges**

**Assistant d'enseignement de mathématiques /  
physique**

---

**N° du cahier des charges**

78536

---

**Valable à partir du**

13.10.2017

---

**Lieu de travail**

Madagascar

---

**Répartition des activités**

**75% Enseignement**

Enseignement en français des mathématiques, de la physique ou de la chimie dans les classes supérieures, en collaboration avec l'enseignant responsable de la matière pour la classe, avec priorité aux activités d'appui (applications et exercices) et de renforcement (rattrapage et consolidation des acquis).

**15% Appui de français**

Appui de français aux collègues malgaches. Participation aux conférences des maîtres, diverses activités afin d'améliorer le niveau du français des collègues malgaches enseignants.

**10% Activités parascolaires**

Participer aux activités parascolaires, telles que : club de français, activités théâtrales, lecture d'auteurs contemporains francophones, informatique, etc.

---

**Connaissances de base exigées**

Formation scientifique et/ou technique achevée, de niveau master ou équivalent.

<b>Connaissances de base souhaitées</b>	Ouverture aux questions interculturelles et à la vie de l'église, sens pédagogique et volonté de contact, adaptation à des conditions de vie simples.
<b>Personne responsable et habilitée à donner des instructions</b>	Jean-Daniel Peterschmitt
Fonction	Chargé de programme Madagascar
Téléphone	+41 21 643 73 73
Courriel	peterschmitt@dmr.ch
<b>Initiation par l'établissement d'affectation</b>	Formation au départ et période d'introduction à la vie locale et au cadre de travail, par la personne responsable de l'enseignement.
<b>Cours organisé(s) par l'établissement d'affectation</b>	-
<b>Formation par le service civil</b>	Les civilistes doivent suivre les cours de formation qui figurent sous « Cours de l'organe d'exécution ».  Les règles détaillées et les conditions relatives à la participation aux cours sont décrites dans l'aide-mémoire au sujet de la formation que vous pouvez consulter sur <a href="http://www.zivi.admin.ch">www.zivi.admin.ch</a> , « Être civiliste ».
<b>Cours organisé(s) par le service civil</b>	Communication et accompagnement (KoBe) Sécurité lors d'affectations à l'étranger
<b>Exigences posées au civiliste</b>	Le casier judiciaire du civiliste sera examiné par l'organe d'exécution. Toute inscription relative à une atteinte aux bonnes mœurs sera éliminatoire.
<b>Vérification du casier judiciaire</b>	oui
<b>Exigences posées à l'établissement d'affectation</b>	Le civiliste n'a pas le droit d'exercer au sein de l'établissement d'affectation une activité qui aurait pour objectif d'influencer le processus de la formation des opinions politiques ou d'approfondir des courants de pensée religieuse ou idéologique (art. 4a let. c LSC).
<b>Nombre de postes de travail maximum</b>	4

<b>Contribution versée à la Confédération</b>	oui
Catégorie	1
Supplément	Logement et repas proposés par l'EA

---

<b>Domaine de l'EA</b>	700 coopération au développement
------------------------	----------------------------------

---

<b>Type d'affectation</b>	Affectation à l'étranger
---------------------------	--------------------------

---

<b>Type d'activité</b>	Travaux pédagogiques
------------------------	----------------------

---

**Informations supplémentaires**

Durée minimale	10 mois
Périodes où aucune affectation n'est possible	-
Temps de travail hebdomadaire	42.0
Modèle de temps de travail	Horaire de travail fixe
Travail de nuit	Non
Travail le week-end	Non